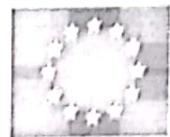




COOPERATION
CAMEROUN - UNION EUROPEENNE



KfW

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES VILLES
SECONDAIRES EXPOSEES A DES FACTEURS D'INSTABILITE
(PRODESV)

AVIS DE CONSULTATION N°003 S/AT-PRODEV /CK/CIPM/2023
DU 24 Juillet 2023

- POUR L'ACQUISITION ET INSTALLATION DES
EQUIPEMENTS DE LA RADIO COMMUNAUTAIRE TIGUERA
DANS LA COMMUNE DE KETTE (COMMUNES DU PRODESV)

Pays : RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Nom du projet : PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET
SOCIAL DES VILLES SECONDAIRES EXPOSÉES A DES
FACTEURS D'INSTABILITÉ (PRODESV)

Financement : KfW / RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Contrat d'Assistance Technique au PRODESV

Convention Séparée No : CM/FED//040-526

Maître d'Ouvrage : Maire de la Commune de KETTE

BMZ 2099 19 531

Identifiant KfW 508 137

1. Objet de la consultation

1. La République du Cameroun a reçu un financement de l'Union Européenne pour la mise en œuvre du Programme de Développement Économique et Social des Villes Secondaires exposées aux facteurs d'instabilités (PRODESV), qui fait l'objet d'un contrat de délégation entre l'Union Européenne et la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW). Il se propose d'utiliser une partie pour effectuer des paiements au titre du contrat pour lequel ce Dossier d'Appel d'Offres est publié.

2. Le Maire de la Commune de KETTE, Maître d'Ouvrage, sollicite des offres en vue de l'acquisition et installation des équipements à la radio communautaire de KETTE

: Le montant prévisionnel est de : **quinze millions CINQ CENT MILLES (15 500 000) FCFA.**

2. Consistance des prestations

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation portent sur **L'ACQUISITION ET INSTALLATION DES EQUIPEMENTS DE LA RADIO COMMUNAUTAIRE TIGUERA DANS LA COMMUNE DE KETTE**

3. Financement

Financement : **KfW / RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN**

Contrat d'Assistance Technique au PRODESV.

4. Consultation et acquisition du Dossier de consultation

Le Dossier de Consultation complet en français ou en anglais peut être obtenu à la Commune de KETTE contre présentation d'une quittance de paiement en espèces, non remboursable à la recette municipale de KETTE de dix mille (10 000) Francs CFA HTVA, équivalent à SEIZE (16) Euros. Ce montant aura majoré le cas échéant, des frais d'envoi par courrier Express du DAO, de Dix milles (10 000) Francs CFA, soit environ seize (16) Euros, pour les Candidats non-résidents qui le désirent.

5. Remise des Offres

Les offres en langue Française ou Anglaise devront être déposées sous plis fermé dans une seule enveloppe en 06 exemplaires dont 01 originale et 05 copies au secrétariat de la Commune de KETTE, au plus tard le 24/11/2023
à 12 heures

« AVIS DE CONSULTATION N° 003 S/AT-PRODESV /CK/CIPM/2023
DU 24/11/2023

**POUR L'ACQUISITION - ET INSTALLATION DES
EQUIPEMENTS DE LA RADIO COMMUNAUTAIRE TIGUERA
DANS LA COMMUNE DE KETTE (COMMUNES DU PRODESV)**

DANS LA COMMUNE DE KETTE, DEPARTEMENT DE LA KADEY, REGION DE L'EST. »

Financement : **KfW / RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN**

Contrat d'Assistance Technique au PRODESV.

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

6. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère des Finances d'un montant de 2% du montant prévisionnel soit **TROIS CENT DIX MILLES (310 000) FCFA.**

La caution devra rester valable **Quatre vingt dix (90) jours** à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations ayant émises les pièces originales. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables. Toute offre non conforme aux prescriptions de la présente demande de consultation sera déclarée irrecevable.

7. Ouverture des plis

La procédure de remise des offres par voie électronique n'est pas permise. Toute offre reçue en retard sera rejetée. Les offres seront ouvertes en présence d'un représentant par soumissionnaire qui le souhaite à la même adresse, le 24/11/2023 à 13 heures.

1. Délai d'exécution

Le délai d'exécution maximum des prestations est de **Trois (03) mois**. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage de l'exécution de la livraison.

8. Principaux critères d'évaluation des offres :

Les offres seront évaluées selon les principaux critères suivants :

8.1. Critères éliminatoires :

1. Absence de la Caution de soumission ;
2. Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ;
3. Spécifications techniques non-conformes ;
4. Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
5. N'avoir pas réuni au moins 70% de critères de qualification ;
6. Omission d'un prix unitaire d'une tâche quantifiée dans l'offre financière.

8.2. Critères de qualification :

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des critères essentiels ci-après :

- | | |
|---|---------|
| 1. Présentation générale de l'Offre..... | Oui/Non |
| 2. Chiffre d'affaire des Exercices 2020, 2021 et 2022..... | Oui/Non |
| 3. Solvabilité Financière (Attestation de solvabilité, délivrée par une banque de 1 ^{er} ordre agréée par le MINFI)..... | Oui/Non |
| 4. Conformité des fournitures aux spécifications techniques | Oui/Non |
| 5. Planning de livraison..... | Oui/Non |

9. Attribution des Lettres-Commandes

A l'issue de la comparaison des offres financières, la Lettre-Commande à élaborer sera proposée à l'attribution au soumissionnaire dont :

- 1- Les pièces administratives seront jugées complètes ;
- 2- La proposition financière après corrections, conformément aux dispositions du Règlement de la Consultation, des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera classée la moins disante.

10. Durée de validité des offres.

Les soumissionnaires resteront tenus par leurs Offres pendant **soixante (60) jours** à compter de la date d'ouverture des offres.

11. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures et jours ouvrables auprès de la Commune de KETTE Tél : 699 439 941.

AMPLIATIONS

- ✓ PREMET KADEY
- ✓ ARMP Insérer dans JDM /
- ✓ MINMAP DU/KADEY /
- ✓ FEICOM YDE
- ✓ CIPM/K /
- ✓ AFFICHAGE /
- ✓ ARCHIVES.

KETTE LE 31/10/2023
Le MAIRE
MAITRE D'OUVRAGE



Gbunga Emmanuel